

COPIE

ANNEXE n° 1



Secrétariat général
L'adjointe du Secrétaire général

Note explicative sur l'intervention de représentants de l'association « l'aumônerie musulmane » auprès des patients hospitalisés

1. Historique

- 1997 : Demande de la communauté musulmane de Genève de signer une convention à l'instar des autres communautés religieuses et églises de Genève ; les HUG ont décidé de surseoir à la signature d'une convention ;
- 1998 : Accord de la direction des HUG pour que des représentants de la communauté musulmane dûment désignés répondent aux demandes d'accompagnement de patients musulmans hospitalisés ;
- 1999 : L'association « l'aumônerie musulmane » est créée à Genève, d'entente avec les représentants de la communauté musulmane de Genève ;
- 2005 : L'association relance de manière active sa demande de formaliser son intervention dans les HUG sous forme d'une convention.

2. Situation actuelle

- Il n'y a pas d'aumônerie musulmane permanente dans les HUG, seulement des représentants désignés par l'association musulmane ;
- dans les unités, les interventions ont lieu : sur appel direct des unités de soins, par l'intermédiaire des aumôniers des sites ou à la demande des familles ;
- la nature des interventions porte sur l'accompagnement des patients confrontés à la souffrance et à la maladie et sur l'accomplissement des rites liés à la fin de la vie ;
- les lieux d'intervention les plus fréquents sont : les soins intensifs, la pédiatrie, la maternité et la psychiatrie.

3. Format de l'accord

Cet accord entre les HUG et l'aumônerie musulmane de Genève reprend pour partie le format habituel des conventions de partenariat signées entre les HUG et l'église grecque-orthodoxe et la communauté israélite qui ne disposent également pas d'aumônerie permanente dans les HUG ; en revanche, cet accord ne comporte pas de directives d'application.